

Québec, le 28 octobre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 15 septembre 2020, le député de Rimouski, M. Harold LeBel, a inscrit au feuillet de l'Assemblée nationale du Québec trois questions concernant la notion de conjoint à l'assistance sociale dont voici les réponses.

Le Comité conjoint sur l'accès au programme de revenu de base a terminé ses travaux et a déposé son rapport, qui examine notamment l'admissibilité au Programme de revenu de base (PRB) des personnes ayant un conjoint. Le rapport est présentement en examen au Ministère.

De plus, le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 précise que le versement de la prestation au PRB sera individuel et que les adultes sans conjoint bénéficieront d'un ajustement, de manière à compenser les dépenses supplémentaires associées au fait d'être un adulte seul.

Finalement, le projet de règlement, qui stipulera les règles du PRB, comportera d'autres modalités favorables aux couples existants et en devenir. Ce projet de règlement sera soumis à une consultation auprès du public avant son édicition et son entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.



Jean Boulet

**Québec**  
425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup>  
étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 643-4810  
Télécopieur : 418 643-2802  
ministre@mtess.gouv.qc.ca

**Montréal**  
Tour de la Place-Victoria  
800, rue du Square-Victoria, 28<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1B7  
Téléphone : 514 873-0638  
Télécopieur : 514 873-0004